

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00922
Numéro SIREN : 890 873 946
Nom ou dénomination : 2CH

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 1806

2CH
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 13 Rue du Spoutnik
72100 LE MANS
R.C.S LE MANS 890 873 946

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 28 février,
A 14 heures,

Les associés de la société 2CH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 13 Rue du Spoutnik 72100 LE MANS, sur convocation faite par adressée le 24 février 2022 à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Cengiz GUL, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Hakan KILIC, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cengiz GUL, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Hakan KILIC est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Cengiz GUL de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Hakan KILIC
Né à LE MANS le 24 février 2022
De nationalité française
Demeurant 94 Rue de Laigné 72100 LE MANS

Cette nomination mettant fin à ses fonctions de Directeur Général de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Cengiz GUL

Le secrétaire
Hakan KILIC

